



Tir obligatoire 2026

Le tir obligatoire doit être accompli jusqu'au 31. août auprès d'une société de tir reconnue. Vous pouvez consulter les dates et les heures prévues pour le tir dans les organes de publication locaux, ou sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.sat.admin.ch/search-shooting-days>

Scanner le code QR
pour consulter les
dates de tir



Vidéo d'information
sur le tir obligatoire



En 2026, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2025 ou avant.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

Les militaires qui seront licenciés en 2026 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (F ass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

À emporter avec soi pour accomplir le tir obligatoire :

La lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes, le livret de service, le livret de tir ou le livret de performances militaire, une pièce d'identité officielle, **l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage**, la protection personnelle de l'ouïe. En cas de documents manquants, adressez-vous à l'autorité militaire de votre canton de domicile.

Programme 300 m et 25 m

Fusil 300 m						Pistolet 25m					
Prog	Nombre de coups	Genre de feu	Cible	Temps	Cart	Prog	Nombre de coups	Genre de feu	Cible	Temps	Cart
1	5 x 1	coup par coup		—	5	1	5 x 1	coup par coup		—	5
2	5 x 1	coup par coup		—	5	2	1 x 5	coup par coup rapide		50 sec	5
3	1 x 2	coup par coup rapide		—	2	3	1 x 5	coup par coup rapide		40 sec	5
	1 x 3	coup par coup rapide		—	3	4	1 x 5	coup par coup rapide		30 sec	5
4	1 x 5	coup par coup rapide		—	5						
Total des cartouches					20	Total des cartouches					20

Conditions de réussite Fusil 300 m

Le tir obligatoire est considéré comme réussi lorsque le tireur astreint a obtenu un minimum de 42 points et qu'il n'a pas tiré plus de trois zéros.

Conditions de réussite Pistolet 25 m

Le tir obligatoire est considéré comme réussi lorsque le tireur astreint a obtenu un minimum de 120 points et qu'il n'a pas tiré plus de trois zéros.

Questions

Pour toutes questions relatives au tir obligatoire, veuillez vous adresser aux autorités militaires cantonales compétentes.